



150\$
de RABAIS
avant le 17
février 2012

LA GESTION DE PROJETS JURIDIQUES

Assurez une meilleure prévision
et un meilleur contrôle de vos coûts,
de vos ressources et de vos échéanciers

Un rendez-vous incontournable pour
les conseillers juridiques en entreprise
et les avocats en cabinet

Devez-vous gérer des projets complexes avec plusieurs parties prenantes ?
Des délais courts ? Des budgets restreints ?

Nos conférenciers :



Utilisez la gestion de projets juridiques
comme un levier positif dans l'amélioration
de votre productivité

Pour approfondir votre démarche,
deux ateliers pratiques vous sont offerts,
en option, le 21 mars

En collaboration avec :





LA GESTION DE PROJETS JURIDIQUES

Avez-vous des projets complexes à gérer, avec plusieurs parties prenantes, des délais courts ou des budgets restreints ?

Les imprévus dans vos divers projets sont multiples, et surtout, ils coûtent très cher aux organisations et complexifient la gestion de vos dossiers.

Nous avons communiqué avec plusieurs d'entre vous, et vous avez été nombreux à nous dire que la gestion de projets juridiques est un sujet de plus en plus actuel. Au nom du Journal *Les Affaires*, j'ai le plaisir de vous convier à notre conférence, qui aura lieu le 20 mars 2012, intitulée :

« **Gestion de projets juridiques : Assurez une meilleure prévision et un meilleur contrôle de vos coûts, de vos ressources et de vos échéanciers** ».

Cette conférence représente une occasion unique d'obtenir un aperçu complet des meilleures pratiques de gestion de projets juridiques au Québec et à l'international, grâce notamment à la participation exceptionnelle de Steven Levy (Seattle, États-Unis). Steven Levy, un expert en gestion de projets juridiques de notoriété mondiale, donnera une présentation sur les grandes étapes à suivre afin de réussir la planification de la gestion de projets juridiques en entreprise ou en cabinet.

Utilisez la gestion de projets juridiques comme un levier positif dans l'amélioration de votre productivité. Pour approfondir votre démarche, deux ateliers pratiques vous sont offerts en option le 21 mars.

Participez à cette conférence, et apprenez comment :

- Monter un **plan d'affaires solide** qui convaincra la direction de l'importance d'investir dans un programme de gestion de projets juridiques ;
- Gérer les membres de votre équipe afin de **mieux déléguer le travail** ;
- **Gérer les risques** qui pèsent sur votre projet afin de mieux maîtriser leurs impacts ;
- **Mesurer** l'efficacité et la progression de vos projets juridiques ;
- Obtenir la **confiance et la collaboration** de tous afin de remettre vos divers projets à temps.

Nous avons recruté pour vous les organisations suivantes, qui viendront partager leurs meilleures pratiques :



En collaboration avec :



Voici un rendez-vous incontournable pour les conseillers juridiques en entreprise, les avocats en cabinet et les gestionnaires de projets juridiques !

Au plaisir de vous y rencontrer.

Diane Arseneau, LL.B., MBA
Directrice, Événements *Les Affaires*



VOUS ÊTES MEMBRES DU PMI-MONTRÉAL ?
Inscrivez-vous maintenant et profitez d'une offre spéciale. Obtenez jusqu'à 12 PDU*
*en ligne sur pmi.org

CONFÉRENCE | MARDI 20 MARS 2012

07 h 45 Accueil et inscriptions des participants

08 h 15 **MOT D'OUVERTURE DES PRÉSIDENTS D'HONNEUR**

Pourquoi la gestion de projets juridiques semble-t-elle si prisée en ce moment et quelles sont les conditions de sa réussite ?



M^e Lisane Dostie, LL.B.
Médiateur Acc., ASC, Présidente du CA,
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES ET CHEFS DE CONTENTIEUX DU QUÉBEC et
Présidente **ISALÉGAL**
et



M^e François Lavallée, LL.B.
Premier vice-président - Affaires juridiques,
Marchés Financiers et Gestion de Patrimoine
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

- En quoi diffère-t-elle de la gestion de projets traditionnelle ?
- Pourquoi la gestion de projets juridiques entre-t-elle en jeu dans un mode de tarification forfaitaire ?
- Quelles méthodes de travail pourraient faciliter l'implantation de la gestion de projets ?

08 h 45 **PRÉSENTATION SPÉCIALE**



Quelles sont les grandes étapes de la planification de votre gestion de projets juridiques ?



Steven B. Levy
Président
LEXICIAN

- Évaluez la complexité et la portée de votre projet afin d'établir un échéancier réaliste
- Comment prendre du recul au cours d'un projet, afin de déterminer les étapes à suivre pour le réaliser
- Comment évaluer et contrôler avec précision les coûts et les ressources liés à vos projets

Steven B. Levy a été un chef de projet et d'entreprise pendant plus de 35 ans. Il a dirigé l'équipe de technologie juridique / opérations chez Microsoft pendant de nombreuses années et a géré plusieurs projets, équipes et entreprises sur trois continents. M. Levy est également un conférencier et auteur de renommée mondiale («Legal Project Management, Control Costs, Meet Schedules, Manage Risks, and Maintain», Ed. DayPack Book, 2009)

Cette conférence sera présentée en anglais.

9 h 45 **ÉTUDE DE CAS**

Montez un plan d'affaires solide, qui convaincra la direction de l'importance d'investir dans un programme de gestion de projets juridiques



M^e Brigitte Catellier
Vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire
ASTRAL MEDIA

- Comment déterminer avec justesse les investissements requis en gestion de projets selon vos besoins
- Comment montrer à la direction la rentabilité à long terme d'un programme de gestion de projets juridiques
- Comment convaincre les différentes parties prenantes d'intégrer la gestion de projets juridiques à la stratégie d'entreprise
- Comment implanter et maintenir une culture de gestion de projets juridiques au sein de vos équipes
- Quels indicateurs clés utiliser pour mesurer les retombées de ces investissements ?

10 h 45 **Pause réseautage**

11 h 05 **ÉTUDE DE CAS**

Comment organiser et gérer les membres de votre équipe afin de mieux déléguer le travail



M^e Nicolas Vanasse
Vice-président, Chef des affaires juridiques et Secrétaire
AVEOS FLEET PERFORMANCE INC.

- Assurez-vous de bien comprendre l'objectif du projet et les besoins des parties prenantes
- Cerner les expertises requises pour mener le projet à bien, et déterminez quelles ressources, parmi les membres de l'équipe, possèdent ces expertises
- Comment décider des travaux qui seront réalisés à l'interne, et ceux qui seront envoyés à l'externe
- Comment évaluer un projet, et comment le diviser en différentes étapes afin d'obtenir une estimation précise de son envergure et du nombre de personnes qui y seront assignées

12 h 05 Dîner réseautage

13 h 10 ÉTUDE DE CAS

Gérez les risques qui pèsent sur votre projet afin de mieux maîtriser leurs impacts

Jean-Patrice Nadeau, LL.B., LL.M.

Consultant autonome en gestion et transactions immobilières, mandataire et représentant autorisé

SOCIÉTÉ DE GESTION COGIR, S.E.N.C.

- Définissez les enjeux clés de vos divers projets afin de mieux en comprendre les risques à surveiller
- Enjeux politiques : comment obtenir la collaboration du client et de la partie adverse afin que toutes les parties prenantes visent le même objectif
- Comment le gestionnaire du projet peut-il maintenir un certain contrôle sur les décisions à prendre afin d'assurer l'avancement du projet
- Développez un plan de contingence afin de permettre l'avancement du projet en cas d'obstacles, de problèmes ou de crises

14 h 10 ÉTUDE DE CAS

Mesurez l'efficacité et l'avancement de vos projets



M. Charles-André Tessier

Premier vice-président, affaires corporatives et juridiques

R3D CONSEIL

et



Pierre Dupuis

Directeur, Pratique Gestion de Projet

R3D CONSEIL

- Comment respecter les échéanciers, surveiller les coûts et la qualité de vos projets
- Quels outils vous permettront de mieux mesurer et évaluer vos projets ?
- Quels indicateurs de performance vous permettront de mieux mesurer le rendement de vos projets ?
- Misez sur des réunions *post mortem* qui vous permettront d'évaluer vos points forts et vos points faibles dans le but de vous améliorer

15 h 10 Pause réseautage

15 h 30 ÉTUDE DE CAS

Appliquez votre leadership : obtenez la confiance et la collaboration de tous pour livrer à temps vos divers projets



M. Françoise Guénette

Vice-présidente principale, affaires juridiques et corporatives, et Secrétaire

INTACT FINANCIAL CORPORATION

- Ce que vous n'avez jamais appris à la faculté de droit : quelles sont les qualités d'un leader inspirant ?
- Comment bien comprendre les besoins de votre clientèle interne et externe
- Comment exercer une influence positive sur les membres de vos équipes ?
- Comment maintenir une communication efficace avec votre clientèle interne et externe

16 h 30 Fin de la conférence et mot de clôture des présidents d'honneur

« **43%** des chefs de contentieux demandent à leurs fournisseurs en cabinets privés de travailler en mode tarification forfaitaire afin de contrôler la hausse des taux horaires des cabinets privés. »

Source : *Chief Legal Officer Survey 2011*

« Les avocats ne peuvent plus se contenter d'exceller en droit. Ils doivent maintenant faire de même en gestion. Pourquoi ? »

Parce que le marché des services juridiques aux entreprises est hautement concurrentiel. La crise financière a laissé derrière elle des entreprises fragilisées qui gèrent de manière plus serrée, et qui s'attendent à ce que leurs fournisseurs en fassent autant. »

Source : *lesaffaires.com*, 6 novembre 2011

ATELIERS PRATIQUES | MERCREDI 21 MARS 2012

Réinventez votre organisation juridique par une gestion organisationnelle de projets

Animatrices :



Monique Aubry
Professeure
ESG UQAM

et



Nathalie Drouin
Professeure
ESG UQAM

De nos jours, pour réussir il faut se tourner vers des approches de gestion qui permettent de produire à une cadence accélérée. Ceci s'applique bien entendu aux industries manufacturières, mais également aux industries de services, dont les services juridiques.

Dans ce contexte, la gestion de projet apparaît comme un levier pertinent pour atteindre les objectifs stratégiques de leur organisation compte tenu de ressources limitées. Le projet est une organisation temporaire et sa gestion requiert des compétences spécifiques afin de conserver la flexibilité liée à la nouveauté et à l'innovation tout en appliquant des pratiques rigoureuses de planification, de suivi et de contrôle. Adopter une approche projet exige souvent une transformation dans les façons de penser, de s'organiser et de travailler. Au fond, il s'agit de réinventer son organisation.

Durant ces ateliers, des exercices pratiques et des discussions vous permettront de mieux comprendre :

- Quels sont les fondements de la gestion de projet ?
- Quels sont les changements requis pour adopter une culture projet ?
- Que signifie la gestion organisationnelle de projets ?

09 h 00 ATELIER A

Réussissez l'implantation de votre démarche de gestion projets

Cet atelier cible une meilleure compréhension de la gestion d'un projet en répondant aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que la culture «gestion de projet» ?
- Comment optimiser la gestion de vos projets juridiques ?
- Comment gérer vos équipes avec efficacité ?
Comment gérer vos membres d'équipes virtuelles ?

13 h 30 ATELIER B

Mettez en œuvre une démarche de gestion de projets MULTIPLES afin de mieux choisir les actions cruciales à prioriser dans le feu de l'action

Cet atelier propose une meilleure compréhension de la gestion de multiples projets en répondant aux questions suivantes :

- Comment orchestrer la gestion organisationnelle de projets ?
- Devez-vous adopter une gestion de programme ?
Une gestion de portefeuille ?
- Avez-vous besoin d'un bureau de projets ?

12 h 00

Dîner réseautage pour les participants inscrits aux deux ateliers

16 h 30

Fin de l'atelier B





FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veuillez photocopier ce formulaire pour chaque participants supplémentaires

Nom : _____ Prénom : _____
 Fonction : _____
 Société : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 Province : _____ Code postal : _____
 Téléphone : _____
 Adresse électronique : _____

SVP, mentionnez le code prioritaire _____ lors de votre inscription.

JE SOUHAITE M'INSCRIRE À :

- Conférence seulement : 1095 \$
 - PRIX SPÉCIAL JUSQU'AU 21 DÉCEMBRE 2011 : 1095 \$ **795 \$**
 - PRIX SPÉCIAL JUSQU'AU 17 FÉVRIER 2012 : 1095 \$ **945 \$**
- Atelier A : + 495 \$
- Atelier B : + 495 \$

*Veuillez prendre note que les ateliers ne peuvent pas être vendus individuellement, ces activités sont offertes uniquement à l'achat de la conférence.

* Tous les prix sont assujettis à la TPS et la TVQ à moins que votre organisation ne soit exonérée de ces taxes.

Numéro d'enregistrement TPS : R 874 372 402
 Numéro d'enregistrement TVQ : 1205 098 115

Si vous ne désirez plus recevoir de communications du Journal *Les Affaires*, veuillez cocher cette case :

MODE DE PAIEMENT

- Paiement inclus (veuillez ajouter les taxes applicables et indiquer le code de conférence 2005 sur votre chèque)
- Facturez-moi S.V.P. Visa Master Card

N° de la carte _____

Signature : _____

Expiration : ____ / ____

Nom et titre de la personne responsable de l'approbation : _____

CONTACTEZ-NOUS :

☎ : 514 392-4298

☎ : 514 392-2063

✉ : conferences@transcontinental.ca



INVITEZ VOS COLLÈGUES ET PROFITEZ DE RABAIS AVANTAGEUX :

- 2 ou 3 personnes > **15 %**
- 4 ou 5 personnes > **20 %**
- Groupe de 6 personnes et plus > **25 %**

CET ÉVÉNEMENT S'ADRESSE AUX :

- Conseillers juridiques en entreprise
- Chefs de contentieux
- Avocats en cabinet
- Gestionnaires de projets juridiques

Profitez de cette occasion pour rejoindre votre marché cible. Pour savoir comment cette conférence peut vous fournir une occasion unique :

- ➔ de visibilité auprès de décideurs dans ce domaine
- ➔ d'exposer vos produits et services
- ➔ de positionner votre entreprise dans ce domaine au moyen d'une commandite, communiquez avec Christian Laramée au 514 392-4126.

INSCRIVEZ - VOUS EN LIGNE :



lesaffaires.com/evenements/juridique

Plus rapide, site sécurisé, paiement par chèque ou carte de crédit

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Le rabais sur l'inscription est valide jusqu'au 17 février 2012 inclusivement, et ce, sur le prix de la conférence uniquement. Ce rabais n'est pas cumulable aux rabais de groupe. Les frais de participation comprennent la documentation de la conférence, le repas du midi et des collations et boissons aux pauses-café selon votre inscription. Notez que vous ne pouvez participer à cette conférence que si vous effectuez votre paiement au plus tard le jour même de la conférence. Vous pouvez vous inscrire par téléphone ou en ligne, par chèque ou par carte de crédit Visa ou Master Card. Veuillez faire parvenir votre chèque à l'ordre des Événements *Les Affaires* A/S Audrey Mireault en indiquant le code de conférence 2005 à l'adresse : 1100, boul. René-Lévesque Ouest, 24^e étage à Montréal (Québec) H3B 4X9.

UNE POLITIQUE D'ANNULATION FLEXIBLE

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être envoyée par courriel à conferences@transcontinental.ca au plus tard dix (10) jours ouvrables avant l'événement pour remboursement. Le fait de ne pas participer à la conférence ne vous libère en aucune façon de l'obligation d'acquitter les frais exigibles. Cependant, vous pouvez en tout temps vous faire remplacer par une personne de votre choix en nous en avisant par écrit. Les organisateurs se réservent le droit de modifier en tout ou en partie la programmation, et ce, sans préavis.

LIEU DE LA CONFÉRENCE

La conférence aura lieu à l'hôtel Hyatt Regency de Montréal, 1255, rue Jeanne-Mance, à Montréal (Québec) H5B 1E5. Pour savoir comment vous y rendre ou pour louer une chambre, consultez directement l'hôtel à l'adresse www.montreal.hyatt.ca ou en appelant le 514 982-1234 ou 1 800 361-8234.

PARTICIPANT DU QUÉBEC

Le coût de la formation peut constituer une dépense de formation admissible en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

